

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2015-55 en date du 02/09/2015 concernant l'avenant n°02 à la convention de partenariat relative aux services réguliers de transports scolaires signée avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 02 Septembre 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 26 Août 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Mme DUFOUR Aurore a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	2	10	12	12	0

Présents : MM. FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, HARGE Andrée, DUFOUR Aurore, LATOUR Christelle, DUBREUIL Marc, CASTANET Christine, ALAMARGOT Sylvie, ARMAND Thierry, DUCHEZ Michel.

Représentés : BERGER Thierry procuration à FAUCHER Alain, JACQUET Michel procuration à DUCHEZ Michel.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat relative aux modalités d'organisation des services réguliers de transports scolaires a été signée avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne le 04 septembre 2010, pour une durée de 4 ans. Il précise que, par avenant, cette convention a été prorogée d'une année supplémentaire (2014/2015).

Il présente ensuite un nouvel avenant permettant de proroger cette convention pour l'année 2015/2016, avec une reconduction tacite dans la limite de deux années scolaires supplémentaires (soit jusqu'à la fin de l'année 2017/2018).

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la reconduction de la convention de partenariat relative aux modalités d'organisation des services réguliers de transports scolaires, signée avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, pour l'année 2015/2016.

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°02 à la convention du 04 septembre 2010.

PRECISE qu'un exemplaire de cet avenant sera annexé à la présente délibération.

A La Geneytouse, le 03 Septembre 2015

Le Maire,

Alain FAUCHER

